



Bulletin de préconisation n°6 du 07/05/21

Réalisé par le :  CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2021>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Le gel de fin avril et les précipitations récentes

Le gel de fin avril peut avoir, sur certains territoires et sur certaines variétés, des conséquences encore incertaines sur la floraison et la récolte. **Continuez à observer l'évolution des inflorescences.**

Les précipitations récentes **ont permis une bonne recharge hydrique des sols** dans de nombreux secteurs. Elles ont été très **bénéfiques pour les oliviers cultivés en sec**, et dans les autres situations, elles permettront de limiter temporairement le recours à l'irrigation.



Oeil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°5 du 07 mai 2021, la situation sanitaire des vergers, au regard des maladies du feuillage, est **toujours très hétérogène**. Les précipitations récentes ont sans doute **lessivé les protections phytosanitaires précédentes** (cuivres ou polysulfure de calcium). Comme des précipitations sont annoncées la semaine prochaine et que les conditions (températures) sont encore favorables aux contaminations, il est souhaitable de **renouveler vos applications**. Votre stratégie de protection (type de matière active) dépendra de votre situation (phénologie des arbres, inoculum, itinéraire technique, traitements déjà réalisés)



Les autres ravageurs

D'après le BSV n°5 du 07 mai 2021, la présence de plusieurs ravageurs (teigne de l'olivier, psylle de l'olivier, cochenilles, hylésines) est observée dans les vergers. Pour la teigne et les cochenilles, **il est encore trop tôt pour envisager des traitements phytosanitaires** et pour les autres ravageurs ils ne sont pas nécessaires.



Le gel de fin avril et les précipitations récentes

👉 Gel de fin avril

Dans de nombreux secteurs qui ont enregistré des températures gélives avec des dégâts visibles sur l'apex (bourgeon terminal) mais aussi sur quelques bourgeons à fleurs, on observe fréquemment un réveil des bourgeons axillaires permettant une reprise de la croissance végétative des arbres. Toutefois, dans les vergers exposés au gel et dont les bourgeons floraux n'ont visiblement pas été impactés (bourgeon grillé) par les températures négatives, nous n'avons pas, à ce jour, suffisamment de recul sur les conséquences à posteriori de ce gel (qualité de floraison et nouaison).

Si vous êtes dans ce cas, **il convient de continuer à suivre l'évolution de vos inflorescences.**

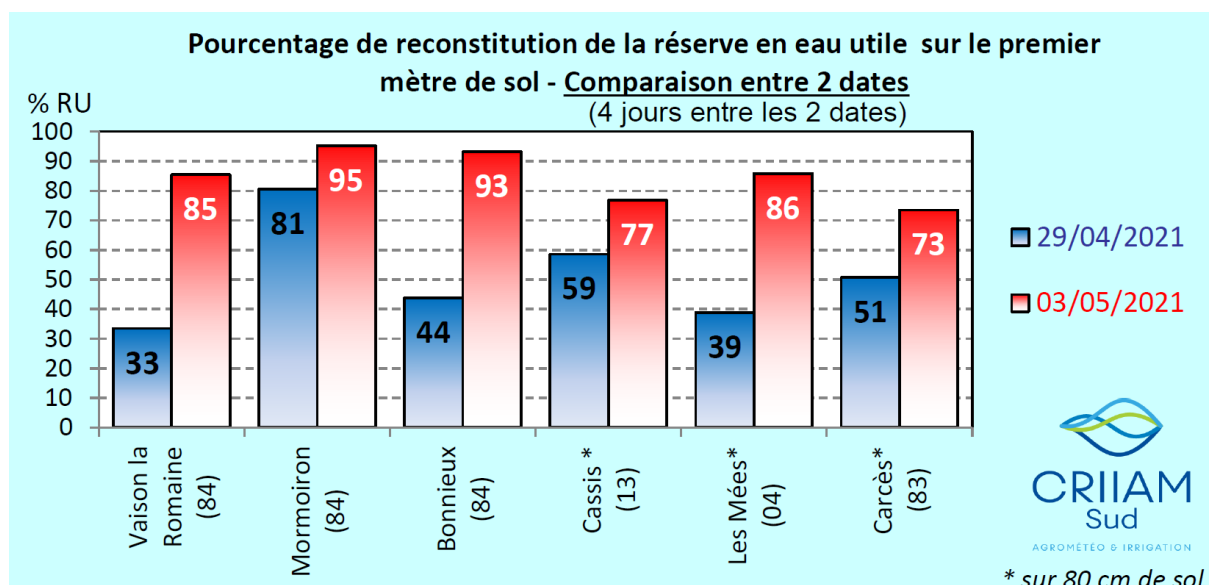
Pour avoir plus d'information sur le gel, ses mécanisme et ses impacts vous pouvez consulter la fiche de synthèse disponible à l'adresse suivante :

https://afidol.org/wp-content/uploads/2021/04/Communique_sur_le_gel_sur_olivier_22_avril_2021.pdf

👉 Les précipitations récentes

Les précipitations enregistrées entre fin avril et début mai (entre le 29 avril et le 02 mai) ont permis, dans la majorité des secteurs, une bonne recharge hydrique des sols sur les 80 à 100 premiers centimètres de sol.

Sur la région PACA, le réseau de suivi de la teneur en eau des sol, du CRIIAM sud permet de bien illustrer cette situation :



Ce graphique, établi à partir d'un réseau de sondes capacitatives connectées mesurant l'humidité des sols, montre (à 6h du matin) que les pluies ont permis un taux de recharge des sols de l'ordre de 73 à 95 % de la Réserve Utile (RU) sur les zones considérées.

A cette période, ces précipitations sont particulièrement bénéfiques pour les oliviers cultivés en secs. Elles permettront également, dans les autres situations de production, d'améliorer l'efficacité des engrais apportés au sol et limiteront temporairement le recours à l'irrigation.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Œil de paon et cercosporiose



Climat

D'après le BSV n°5 du 07 mai 2021, les conditions climatiques récentes et prévisionnelles sont favorables à de nouvelles contaminations par les maladies du feuillage (températures, humidité et précipitations).



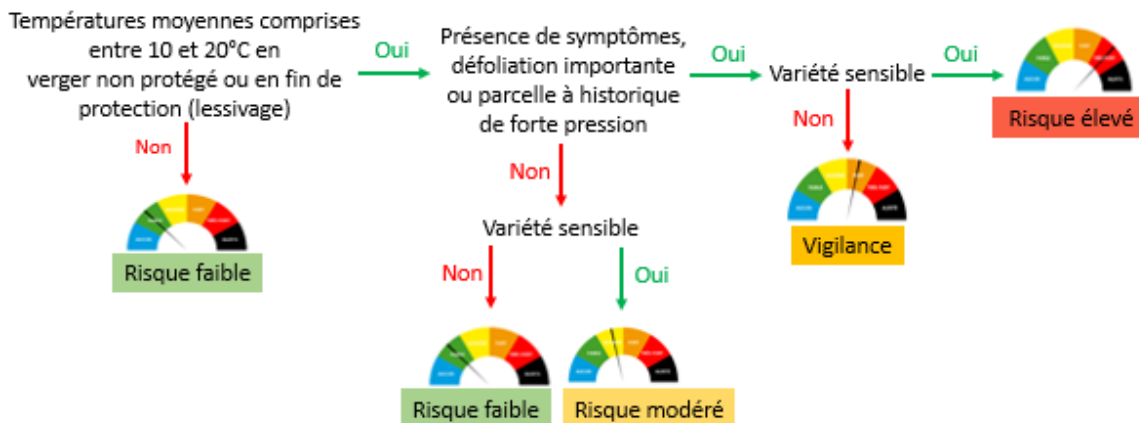
Évaluation du risque

D'après le BSV n°5 du 07 mai 2021, la situation sanitaire des vergers est toujours très hétérogène selon les secteurs, les variétés et les niveaux de protection des vergers.

Toutefois, les précipitations récentes ont certainement lessivé la majorité des protections phytosanitaires réalisées précédemment (notamment les cuivres ou le polysulfure de calcium).

Comme les prévisions météorologiques annoncent, en début de semaine prochaine, de nouvelles précipitations et des températures encore favorables à de nouvelles contaminations, il est souhaitable de renouveler vos traitements.

Pour vous aider dans l'évaluation du risque vous pouvez utiliser le schémas proposé sur les BSV :



Préconisation

Pour prévenir le risque de nouvelles contaminations, notamment dans les vergers avec des variétés sensibles et/ou présentant déjà des symptômes des maladies du feuillage, il faut maintenir une protection des arbres.

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage **ont principalement une action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être **positionnés avant que les conditions soient favorables** aux nouvelles contaminations (précipitations notamment).

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le cahier de l'oléiculteur 2021 et les dérogations.

https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2020/10/2021_France_Olive_Cahier_oleiculteur_certiphyto_web.pdf

Si vous devez traiter ou renouveler vos applications vous trouverez ci-dessous les substances actives conseillées sur cette période :

- **LES CUIVRES :**

- **Traitez à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha** (cf cahier de l'oléiculteur page 3 pour calculer la dose de cuivre métal appliquée).
- Pour garantir l'efficacité de vos traitements **assurez-vous de la qualité de votre application** (vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation à l'aide de papiers hydrosensibles) et **assurez-vous d'un mouillage suffisant**.
- N'hésitez pas à **ajouter un adjuvant** à votre bouillie fongicide pour optimiser votre application et favoriser la résistance au lessivage.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

ATTENTION À NE PAS DÉPASSER LES DOSES DE CUIVRE AUTORISÉES PAR HA ET PAR AN

• LA DODINE ET LA PYRACHLOSTROBINE :

Avantages :

- Action translaminaires et donc **non lessivable (positionnement intéressant avant des précipitations importantes)**
- Action ne provoquant pas de défoliation (les feuilles atteintes continuent de se développer) et permettant de **maintenir le potentiel photosynthétique des feuilles.**

Inconvénients :

- Produits **non utilisables en AB**
- Action **préventive limitée à 15 jours – 3 semaines**
- Risque de **développement de résistance** des maladies

• LE MANCOZEBE ET LE KRESOXIM-METHYL :

Ces produits sont encore homologués et peuvent être utilisés dans certaines situations de production et de contamination par les maladies du feuillage. Toutefois ces produits **ne sont pas autorisés en AB** et doivent être **utilisés avec parcimonie** pour leur profil éco-toxicologique et pour les risques de résistance. **A réserver dans certaines situations critiques (sensibilité variétale, inoculum et dégâts importants)**

Attention aux conditions d'utilisation notamment stade d'application (Voir le cahier de l'oléiculteur et l'étiquette des produits).

ATTENTION : Par manque de recul sur l'impact potentiel du CURATIO® sur la floraison, il n'est pas conseillé au delà du stade BBCH 54 (voir échelle BBCH olivier sur le site internet de France Olive ou sur le BSV) de renouveler ou d'appliquer des traitements avec ce produit. Des expérimentations en cours permettront par la suite de mieux cibler les limites phénologiques d'utilisation de ce produit.



Les autres ravageurs

Évaluation du risque

D'après le BSV n°5 du 07 mai, la présence de plusieurs ravageurs (teigne de l'olivier, psylle de l'olivier, cochenilles) est observé dans les vergers. Ces ravageurs **ne présentent pour l'instant aucun risque** pour les vergers et leur production.

Il **convient toutefois de suivre l'évolution de certains de ces ravageurs (teigne et cochenilles notamment)** pour être suffisamment réactif au moment opportun.

Préconisation

Aucun traitement phytosanitaire n'est pour l'instant préconisé pour contrôler l'évolution de ces bio-agresseurs.